

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association</b>	<b>336</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 425-1, L 442-16, L 442-17, et L 151-4,

**VU** le Règlement budgétaire et financier régional,

**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

**ENTENDU** les interventions de Thierry VIOLLAND, Brigitte NEDELEC, Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Isabelle LEROY, Phillipe BARRE, Isabelle MERAND.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 25 576 274 € d'autorisations de programme et de 19 601 200 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°336 : « Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association ».

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' shape with several horizontal strokes across it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs